



Règlement du jeu-concours « Quiz Eco-Défis Vitrolles »

La Ville de Vitrolles, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Aix Marseille Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat PACA, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat dans le cadre de la promotion du label «EcoDéfi ».

Le label Éco-Défis valorise les commerces et artisans qui s'engagent concrètement pour l'environnement et le territoire. Réduction des déchets, économies d'énergie, produits responsables, actions locales... Chaque établissement labellisé met en place des actions utiles et mesurables au quotidien.

Article 1 – Objet du jeu

Le présent jeu a pour objectif de sensibiliser le public à la consommation écoresponsable et de promouvoir les commerçants et artisans de Vitrolles engagés dans la démarche du label EcoDéfis. Les participants doivent répondre à un quiz en boutique pour valider leur participation.

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des employés de la Ville de Vitrolles, des commerçants participants et de leur famille proche. **La participation est strictement personnelle et limitée à une participation par personne.**

Article 3 – Modalités de participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Pour participer, il suffit de :

- se rendre dans un commerce participant à l'opération « Quiz Eco-défi » ;
- remplir le quiz et le déposer dans l'urne prévue à cet effet

Toute participation incomplète, illisible ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

Article 4 – Durée du jeu

Le jeu se déroule **du 1er au 17 avril 2026**. Toute participation enregistrée en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte.



Article 5 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort aura lieu le 30/04/2026 sous le contrôle d'un comité composé de représentants de la Ville de Vitrolles. **Un procès-verbal du tirage sera établi.** Les gagnants seront contactés par téléphone ou par courriel dans un délai de 15 jours suivant le tirage.

Article 6 – Lots

Les lots offerts sont fournis par les commerçants et artisans partenaires. Leur nature et leur valeur indicative sont les suivantes :

- Restaurant du Lac : 2 formules du midi + café – 19€30 x2
- Grill et saveur tunisienne : 5 plats du jour : couscous, tajine... –15€ x5
- Brasserie Le mazagran : 2 repas – 16€90 x2
- Kuroe : 2 formules du midi – 11€50 x2
- Les P'tites Halles : Afterwork pour 2 personnes – 50€
- Simplement Vin : Bouteille de vin – 20€
- Biocoop Les temps Bio : 4 sacs cadeaux (Aliments + bon d'achat) – 10€x4
- Les opticiens Krys : Bon d'achat pour sélection lunettes Krys (jusqu'à 69€) + Chapeau Bob + Gourde – 69€
- Joyce Coiffure : Brushing + shampoing – 25€
- Authentique minéraux : Bijoux responsable, lot de senteurs naturelles – 50€
- The green flower: 2 lot d'infusion, huile, bonbon, plateau – 33€50 x 2
- Josephine fleurs : Bouquet de fleurs locales françaises – 30€
- Librairie Quartiers libres : 4 livres – 62€
- Surplus auto : -20% valable sur un achat jusqu'à 200€ (hors moteurs et boîtes de vitesse)
- Un poil c'est tout : -20% sur une prestation de toilettage (jusqu'à 120€)

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à un échange ou remboursement en numéraire.

Article 7 – Responsabilité

La Ville de Vitrolles se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée en cas de problème technique, de perte de courrier ou de tout autre incident lié à la participation au jeu.

Article 8 – Données personnelles

Les informations collectées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la gestion de la participation et à l'attribution des lots. Elles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données en s'adressant à : Ville de Vitrolles – Service Entreprises, Commerce, Artisanat et Agriculture – [contact.entreprises@ville-vitrolles13.fr /04 42 77 91 40]. Les données ne seront ni conservées ni transmises à des tiers sans le consentement exprès du participant.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible gratuitement sur le site de la Ville de Vitrolles <https://www.vitrolles13.fr/> et en QR code dans les commerces participants.

Article 10 – Consultation et dépôt

Le présent règlement est déposé et conservé par la Ville de Vitrolles. Il peut être consulté gratuitement en ligne et sur simple demande auprès du Service Entreprises, Commerce, Artisanat et Agriculture. En cas de lots d'une valeur significative, le règlement pourra être déposé auprès d'un commissaire de justice.

Fait à Vitrolles,

le 13/03/26

Isabelle Chauvin
Conseillère municipale
déléguée au commerce et à l'artisanat


